



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025- **V2**

Budget Communal et Budget annexe du cinéma

En vue du Débat d'Orientation Budgétaire

Conseil municipal du 24 février 2025

PREAMBULE

Les communes de 3500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ainsi l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget*, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

****NB : pour les communes passées en comptabilité M57 (cas de Nantua) le délai est porté à 10 semaines***

Le vote du budget primitif pour la commune de NANTUA est prévu le 31 mars prochain.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances communales et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il permet également au conseil d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

NB : certaines indications de ce document sont basées sur des données estimatives et sont susceptibles de faire l'objet d'évolution jusqu'au vote définitif du budget primitif.

SOMMAIRE

- 1) Contexte général politique économique et social**
- 2) Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances pour 2025 et ses impacts**
- 3) Situation financière de la commune**
 - 3.1. Evolution des dépenses de fonctionnement
 - 3.2. Evolution des recettes de fonctionnement
 - 3.3. Etat de la dette
 - 3.4. Résultats prévisionnels CA 2023 et Autofinancement
- 4) Orientations budgétaires en fonctionnement et investissement pour 2025**
- 5) Budget annexe du cinéma**

1.LE CONTEXTE GENERAL POLITIQUE, ECONOMIQUE et SOCIAL

1.1/ Le contexte international

Une croissance stagnante : La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025.

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID.

Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60% des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,8% en 2024 et atteignant 4,2% en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025.

Pour la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale

1.2/Perspectives françaises

La croissance de l'économie française serait limitée à 1.1% en 2024 et les prévisions pour 2025 sont à 1,1% et 1.2% en 2026.

L'inflation reculerait nettement après +5.7% en 2023, +2.5% en 2024, elle s'établirait en 2025 à +1.5% en raison notamment de la baisse annoncée des prix de l'électricité.

La dette publique de la France atteignait 3 303 milliards d'euros fin 2024 soit 113.7% du PIB. Son niveau le plus élevé jamais atteint en valeur absolue.

Le déficit public s'est élevé en 2023 à 5.5% du PIB et devrait atteindre 6.1% en 2024. 3 facteurs expliquent cette situation :

- ✓ Faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après 2 années post-covid exceptionnelles
- ✓ Poursuite des baisses d'impôts pour plus de 10 milliards d'euros
- ✓ Augmentation des dépenses publiques, hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêt, à un rythme nettement supérieur à l'inflation

Dans ce contexte, les collectivités locales sont donc invitées à la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs budgets 2025 .

2. PRESENTATION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025 ET SES IMPACTS

2.1 /Un Projet Loi de Finances (PLF) au parcours inédit

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de **60 Md€** et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, **le nouveau Premier ministre, François Bayrou** avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel le 15 février dernier.

2.2/ Les principales dispositions du PLF 2025 impactant les collectivités locales

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

- La LF 2025 prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 150 millions d'euros, soit 27 394 686 833 €.
- Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) restent stables.
- Les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), issues de la suppression de la taxe professionnelle, servent de variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. En 2025, la DCRTP diminue de 429 M€, tandis que la dotation de garantie des FDPTP baisse de 58 M€.
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le projet de loi de finances. En 2025, il prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, répartis équitablement entre les communes et les intercommunalités.

Fiscalité locale et autres taxes

- Le texte de la loi de finances opère une modification technique pour aligner les modalités d'indexation sur l'inflation de la taxe de séjour selon les modalités de principe prévues au CIBS, dans un but de simplification et de clarification.
- Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- Les départements seront autorisés à relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui s'appliquent aux transactions immobilières jusqu'à 5% (contre un plafond de 4,5% aujourd'hui), et ce "pour les actes passés et les conventions

conclues entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2028". Les départements auront la faculté d'accorder une réduction ou une exonération de la taxe pour la première acquisition d'une résidence principale.

- Le texte prévoit une hausse du plafond de la taxe municipale sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage des déchets ménagers en le limitant à 2 euros la tonne.
- La LF autorise les régions de métropole (hors Île-de-France, mais Corse comprise) à lever le versement mobilité pour financer les dépenses régionales en matière de transport (que ce soit en investissement ou en fonctionnement), et ce dans la limite de 0,15% des salaires des entreprises d'au moins 11 salariés.
- Les régions pourront, sur délibération, réduire à 50% l'exonération de taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules "dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux". Aujourd'hui, les véhicules répondant à ces critères sont exonérés à 100%.
- Les autorités organisatrices de la mobilité (hors Île-de-France Mobilité) se voient affecter 50 millions d'euros du produit des enchères de quotas carbone.

Fonction publique

- Selon le texte de la LF, le fonctionnaire en congé de maladie perçoit, pendant trois mois, non plus l'intégralité de son traitement, mais 90%. Cela s'applique aux congés de maladie accordés au titre de l'article L. 822-3 du code général de la fonction publique à partir du 1er mars 2025. Le fonctionnaire conserve ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence.

2.3 / Autres mesures impactant les budgets des collectivités

- **Modification du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL)**

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale pour l'année 2025 et les années à venir.

L'entrée en vigueur du décret est immédiate. **Cette modification s'applique de manière rétroactive, aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.**

Pour les années ultérieures, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- ✓ De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
- ✓ De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
- ✓ De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028

- **Revalorisation des bases fiscales**

Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer les bases des locaux d'habitation et des locaux industriels seront revalorisées automatiquement d'environ 1,7% l'an prochain. Fin novembre, l'Insee a publié cette donnée éminemment importante pour les communes et leurs groupements. "Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé [IPCH] augmenterait de 1,7% en novembre 2024", indiquait l'Institut dans sa courte note .

Depuis 2018, c'est cet indice calculé sur la période de novembre de l'année n-2 à novembre de l'année n-1, qui détermine le taux d'actualisation des valeurs locatives en année n. Ce n'est donc plus, comme antérieurement, le Parlement qui fixe l'évolution.



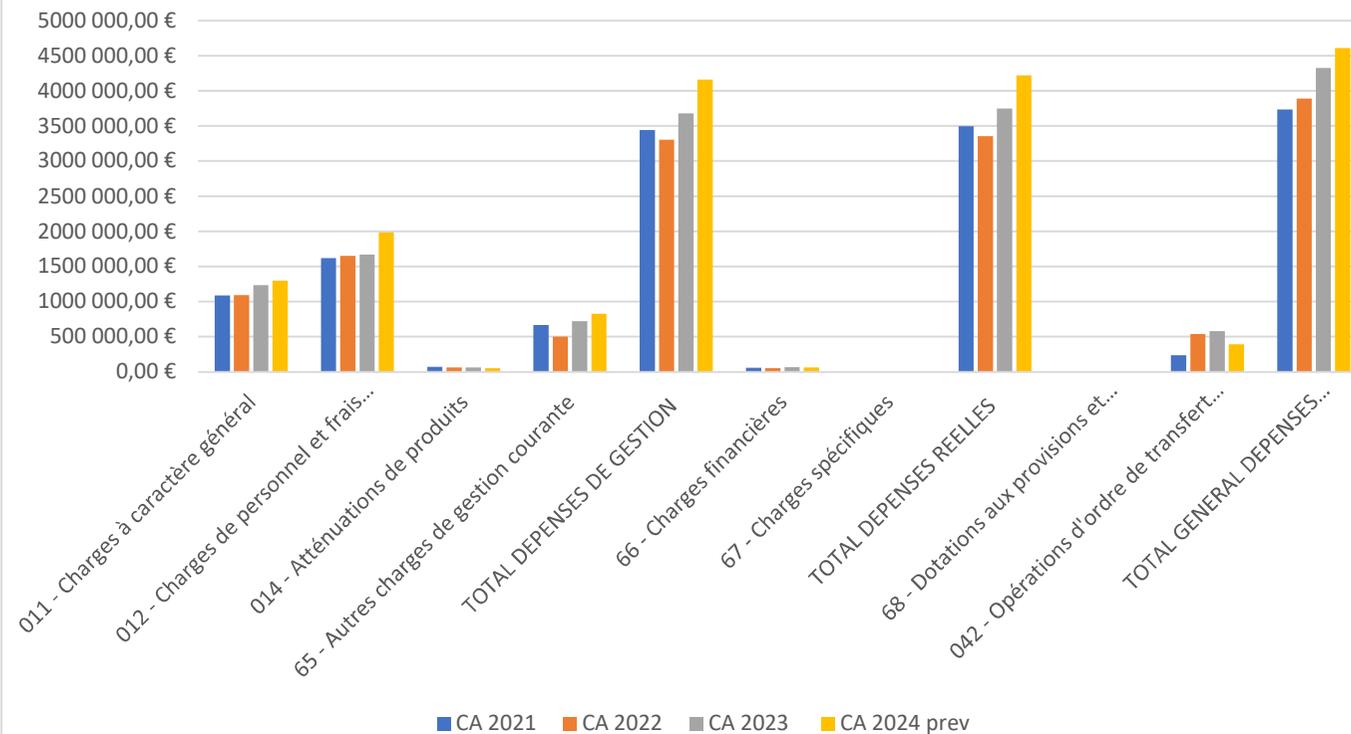
3.SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3.1 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prev	Delta //N-1	Evol//N-1	Notes
011 - Charges à caractère général	1 087 520,34 €	1 092 698,54 €	1 233 300,29 €	1 299 248,87 €	65 948,58 €	6,04%	1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 618 379,59 €	1 650 758,55 €	1 668 058,00 €	1 986 091,28 €	318 033,28 €	19,27%	2
014 - Atténuations de produits	70 062,24 €	60 802,00 €	60 197,00 €	50 899,00 €	-9 298,00 €	-15,29%	3
65 - Autres charges de gestion courante	665 139,02 €	499 166,96 €	717 917,78 €	825 103,97 €	107 186,19 €	21,47%	4
TOTAL DEPENSES DE GESTION	3 441 101,19 €	3 303 426,05 €	3 679 473,07 €	4 161 343,12 €	481 870,05 €	14,59%	
66 - Charges financières	57 413,52 €	52 305,17 €	65 935,80 €	58 614,29 €	-7 321,51 €	-14,00%	5
67 - Charges spécifiques	54,00 €	0,00 €	2 071,01 €	675,33 €	-1 395,68 €	-67,39%	6
TOTAL DEPENSES REELLES	3 498 568,71 €	3 355 731,22 €	3 747 479,88 €	4 220 632,74 €	473 152,86 €	14,10%	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		7
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 447,51 €	535 041,90 €	580 352,41 €	389 400,44 €	-190 951,97 €	-35,69%	8
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 734 016,22 €	3 890 773,12 €	4 327 832,29 €	4 610 033,18 €	282 200,89 €	7,25%	

Notes	COMMENTAIRES
1	Dépenses de fonctionnement exceptionnelles : Mur de la Doye= 14 000, Cour école Maternelle= 30 000, Dépose et pose bancs et poubelles tour du lac =17 000 , Remise en état terrain entrainement= 9 600
2	Prime d'inflation /3 ASVP/Personnel camping/Mise en place astreinte technique impact en année pleine/poste accueil pourvu/impact en année pleine remplacement du DGS
3	Baisse du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et communale
4	Régularisation forfait communal Ecole Ste-Thérèse
5	Remboursement des intérêts d'emprunts
6	Annulation de titres
7	Crédits systématiquement inscrits au BP pour couvrir le risque lié aux impayés - Pas obligatoirement de réalisation de dépenses
8	Baisse des investissements en 2023 donc moins d'amortissements

EVOLUTION DEP FONCTIONNEMENT 2021-2024



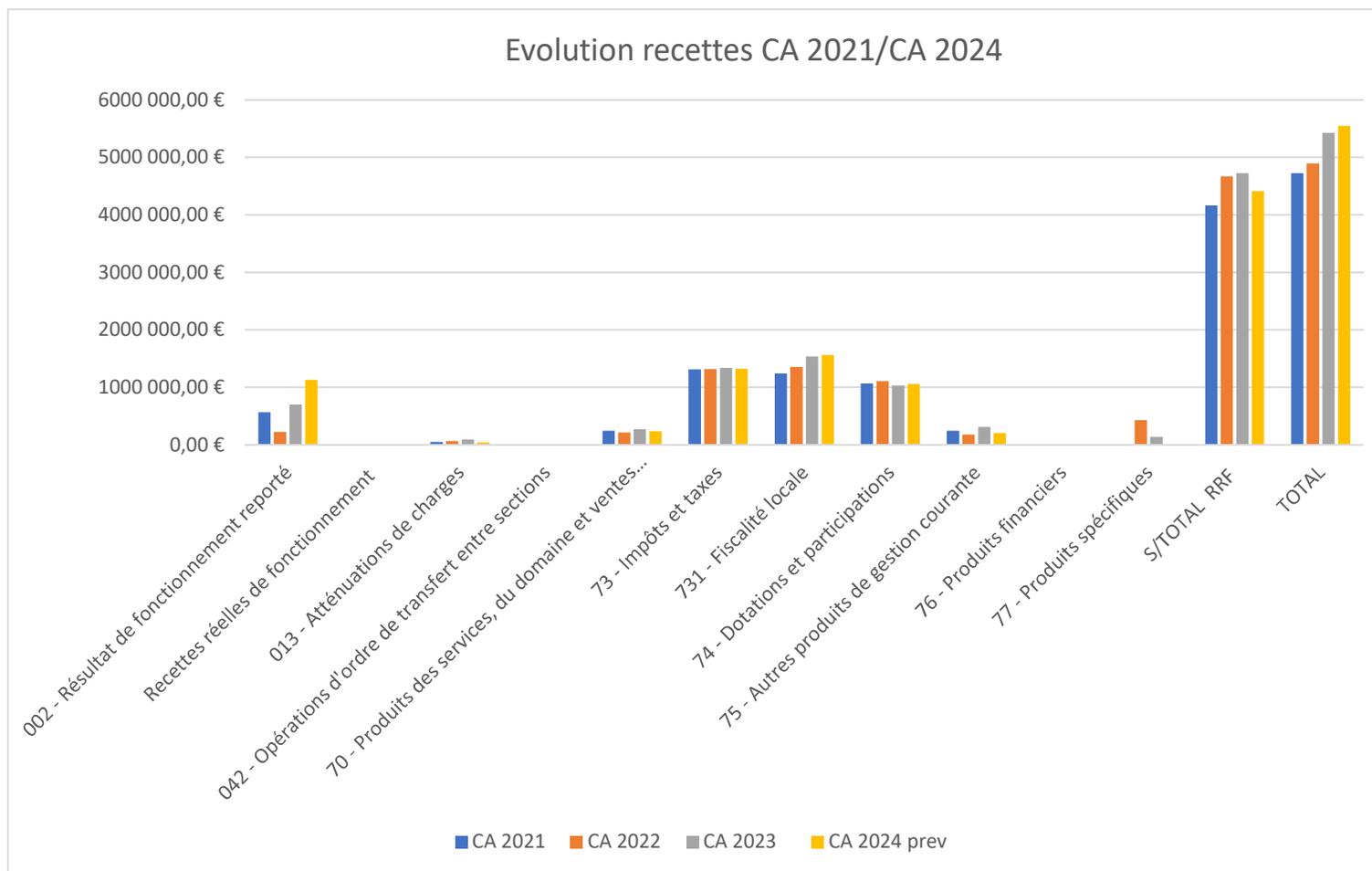
3.2 EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prev	Delta //N-1	Evol//N-1	*Notes
002 - Résultat de fonctionnement reporté	565 763,98 €	224 996,51 €	697 801,93 €	1 130 362,40 €	432 560,47 €	192,25%	
Recettes réelles de fonctionnement							
013 - Atténuations de charges	49 149,32 €	64 906,58 €	90 073,51 €	37 027,65 €	-53 045,86 €	-81,73%	1
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 321,47 €	8 697,00 €	8 697,00 €	0,00 €	-8 697,00 €	-100,00%	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	241 548,77 €	212 873,65 €	270 144,33 €	231 628,80 €	-38 515,53 €	-18,09%	2
73 - Impôts et taxes	1 309 709,12 €	1 318 606,81 €	1 339 285,16 €	1 324 424,16 €	-14 861,00 €	-1,13%	3
731 - Fiscalité locale	1 238 365,55 €	1 350 623,02 €	1 535 631,49 €	1 562 839,65 €	27 208,16 €	2,01%	4
74 - Dotations et participations	1 068 983,06 €	1 106 012,80 €	1 031 551,42 €	1 058 927,10 €	27 375,68 €	2,48%	5
75 - Autres produits de gestion courante	244 552,40 €	179 827,06 €	307 973,71 €	201 129,40 €	-106 844,31 €	-59,42%	6
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	2 834,40 €	0,00 €	-2 834,40 €		7
77 - Produits spécifiques	0,00 €	425 371,70 €	139 000,00 €	0,00 €	-139 000,00 €	-32,68%	8
S/TOTAL RRF	4 161 629,69 €	4 666 918,62 €	4 725 191,02 €	4 415 976,76 €	-309 214,26 €	-6,54%	
TOTAL	4 727 393,67 €	4 891 915,13 €	5 422 992,95 €	5 546 339,16 €	123 346,21 €	2,52%	

*Notes	COMMENTAIRES
1	Indemnisation absences agents -Retards dans le traitement des dossiers de demande de remboursement
2	Pas de vente de bois en 2024 (-38 000)
3	Attribution compensation HBA et FNGIR = stables mais baisse des droits de mutation
4	Augmentation des impôts directs locaux (+47 800 euros) et droits occupation domaine public bords du lac (+5 425) mais baisse taxe élec(-27 350 euros)
5	Augmentation compensation genevoise
6	Perte loyer gendarmerie (55 000 euros) +en 2023 rattrapage 2 années de loyers service des hypothèques
7	Indemnisation sinistre par assurances rien 2024
8	Ecriture cession ancienne gendarmerie en 2023 - cessions 2024 à régulariser sur 2025

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES : DOTATIONS ET FISCALITE

LIBELLE	Imputation	2021	2022	2023	2024	Evol 24/23	%
Dotation forfaitaire	74111	281 304,00 €	262 711,00 €	262 625,00 €	258 798,00 €	-3 827,00 €	-1,46%
Dotation de solidarité rurale	741121	149 808,00 €	109 936,00 €	197 313,00 €	210 889,00 €	13 576,00 €	12,35%
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)		431 112,00 €	372 647,00 €	459 938,00 €	469 687,00 €	9 749,00 €	2,62%
Attribution de compensation (HBA)	73211	1 020 050,00 €	1 020 270,00 €	1 020 050,00 €	1 020 050,00 €	0,00 €	0,00%
Fonds National de Garantie (FNGIR)	73221	218 081,00 €	218 081,00 €	218 081,00 €	218 081,00 €	0,00 €	0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	73223	67 078,00 €	80 246,00 €	101 154,00 €	86 293,00 €	-14 861,00 €	-18,52%
Contributions directes	73111	1 108 857,00 €	1 220 714,00 €	1 369 247,00 €	1 417 038,00 €	47 791,00 €	3,92%
Taxe sur les pylones	73132	31 182,00 €	31 993,00 €	33 560,00 €	36 848,00 €	3 288,00 €	10,28%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	73141	74 191,00 €	72 029,00 €	100 799,00 €	73 448,65 €	-27 350,35 €	-37,97%
Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	748312	111 097,00 €	111 097,00 €	111 097,00 €	109 588,00 €	-1 509,00 €	-1,36%
Allocations compensatrices	74833	83 559,00 €	89 966,00 €	100 791,00 €	100 749,00 €	-42,00 €	-0,05%
Dotation aménités rurales	748374				9 012,00 €	9 012,00 €	
Dotation titres sécurisés	7485	8 580,00 €	11 080,00 €	14 000,00 €	9 000,00 €	-5 000,00 €	-45,13%
TOTAL GENERAL Impôts et dotations		3 153 787,00 €	3 228 123,00 €	3 528 717,00 €	3 549 794,65 €	11 328,65 €	0,32%
Compensation genevoise	7473			185 000,00 €	228 582,00 €	43 582,00 €	23,56%





3.3 ETAT DE LA DETTE

DESIGNATION	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée en année	*Taux	Capital restant dû au 01/01/2025
CTM	30/12/2008	810 000,00 €	20	4,84%	242 388,53 €
INVESTISSEMENTS DIVERS 2012	10/04/2012	500 000,00 €	15	4,79%	129 387,01 €
INVESTISSEMENTS DIVERS 2015 RAR 2014	11/02/2015	500 000,00 €	15	1,89%	191 288,87 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2015	27/11/2015	500 000,00 €	20	2,06%	300 165,78 €
PRET CAF RENO	05/08/2019	1 738,50 €	5	0,00%	695,40 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2016	21/06/2017	500 000,00 €	20	1,78%	332 955,02 €
PRET TRX DE VOIRIE	08/11/2022	694 000,00 €	20	2,90%	624 600,00 €
EMPRUNT 2019	28/06/2019	500 000,00 €	15	0,79%	339 846,13 €
PRET CAF REAMENAGEMENT EVS	03/12/2019	20 865,00 €	5	0,00%	12 519,00 €
TOTAUX		4 026 603,50 €			2 173 845,74 €

*Tous les emprunts ont été souscrits à taux fixe

ECHancier PLURIANNUEL D'EXTINCTION DE LA DETTE

OBJET	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
CTM	63 442,56 €	63 442,56 €	63 442,56 €	63 442,56 €	15 860,64 €					
INVESTISSEMENTS DIVERS 2012	47 489,80 €	47 489,80 €	47 489,71 €							
INVESTISSEMENTS DIVERS 2015 RAR 2014	38 359,44 €	38 359,44 €	38 359,44 €	38 359,44 €	38 359,44 €	9 590,13 €				
DIVERS INVESTISSEMENTS 2015	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2016	22 326,36 €	37 210,60 €	22 326,36 €	37 210,60 €	29 768,47 €	29 768,47 €	29 768,48 €	29 768,46 €	29 768,47 €	29 768,47 €
EMPRUNT 2019	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €
PRET CAF RENO	347,70 €	347,70 €								
PRET TRX DE VOIRIE	52 436,04 €	51 429,74 €	50 423,44 €	49 417,14 €	48 410,84 €	47 404,54 €	46 395,24 €	45 391,94 €	44 385,64 €	43 379,34 €
PRET CAF REAMENAGEMENT EVS	4 173,00 €	4 173,00 €	4 173,00 €							
PRET RELAIS Maison "GOUPIL"	13 677,17 €	13 471,67 €	13 266,17 €	13 060,67 €	12 855,17 €	12 649,67 €	12 444,17 €	12 238,67 €	12 033,17 €	11 827,67 €
ANNUITE TOTALE	308 296,78 €	321 969,22 €	305 525,39 €	267 535,12 €	211 299,27 €	165 457,52 €	154 652,60 €	153 443,78 €	152 231,99 €	151 020,19 €

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles de Fonctionnement	4 161 629,69 €	4 666 918,62 €	4 725 191,02 €	4 415 976,16 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 498 568,71 €	3 355 731,22 €	3 747 479,88 €	4 220 632,74 €
EPARGNE BRUTE ou CAF brute	663 060,98 €	1 311 187,40 €	977 711,14 €	*195 343,42 €
Remboursement du capital	186 927,00 €	195 798,00 €	237 355,33 €	**370 793,11 €
EPARGNE NETTE ou CAF nette	476 133,98 €	1 115 389,40 €	740 355,81 €	-175 449,69 €

NB : Les résultats de 2024 sont impactés par des éléments très conjoncturels

*dépense exceptionnelle relative au paiement de l'arriéré du forfait communal à l'école Sainte-Thérèse = 115 000 euros

**en 2024 remboursement prêt relais tènement les Sapins = 132 000 euros en une seule fois non compensés pas une recette suite au désengagement d'Agès et Vie

Capacité de désendettement : Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Il s'agit d'un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Le seuil de vigilance se situe à 12 ans

Ratio de désendettement 2024

Capital Restant Dû = 2 173 845,74 euros /195 343,42 épargne brute 2024 = 11,13 an

* Si on corrige l'épargne brute en neutralisant la dépense liée au forfait communal on obtient une épargne brute de 310 343 euros et un ratio de désendettement de 7 ans



3.4 RESULTATS PREVISIONNELS CA 2024 et AUTOFINANCEMENT

La clôture de l'exercice 2024 sous réserve de validation définitive par rapprochement avec le compte de gestion s'établirait de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 415 976,76 €	436 263,16 €
Dépenses	4 610 033,18 €	1 793 765,41 €
Résultat comptable 2024 estimé	-194 056,42 €	-1 357 502,25 €

Ces résultats conduisent aux résultats cumulés et à l'affectation prévisionnelle suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Excédent au 31 décembre N-1	2023	1 130 362,00 €
-	Part affectée à l'investissement N	2024	0,00 €
	Résultat N	2024	-194 056,42 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	2024	936 305,58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Excédent au 31 décembre N-1	2023	1 022 938,00 €
+	Résultat N déficit	2024	-1 357 502,25 €
=	Déficit cumulé au 31 décembre N à reprendre en dépenses à l'article 001 en N + 1		334 564,25 €
+	Reprise des RAR en dépenses N		356 618,93 €
-	Reprise des RAR en recettes N		136 419,11 €
	Solde des RAR		-220 199,82 €
	Autofinancement disponible en investissement au BP 2024		0,00 €
=	Besoin de financement en investissement		554 764,07 €
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :		
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068 N+1		554 764,07 €
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+1		0,00 €
=	Affectation totale au 1068 en N+1		€
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé N		936 305,58 €
-	Affectation totale au 1068 en N+1		554 764,07 €
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2022) au BP 2024		381 541,51 €

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT POUR 2025

4.1 CADRAGE PREVISIONNEL DU BP Communal 2025

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Imputation	LIBELLE	BP 2024	DMs	Prévu 2024	CA2024 prévu	BP 2025 prév
Chap 011	Charges générales	1 474 800,00 €	53 650,00 €	1 528 450,00 €	1 299 248,87 €	1 400 000,00 €
Chap 012	Charges de personnel	1 877 000,00 €	144 000,00 €	2 021 000,00 €	1 986 091,28 €	1 950 000,00 €
Chap 014	Atténuation de produits	65 000,00 €	-14 100,00 €	50 900,00 €	50 899,00 €	60 000,00 €
Chap 65	Autres charges gestion courante	920 000,00 €	-94 000,00 €	826 000,00 €	825 103,97 €	750 000,00 €
Chap 66	Charges financières	66 000,00 €		66 000,00 €	58 614,29 €	55 000,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €		3 000,00 €	675,33 €	3 000,00 €
Chap 68	Provisions	10 000,00 €		10 000,00 €	0,00 €	10 560,00 €
Chap 023	Virement à la section d'invest.	489 362,40 €	56 243,00 €	545 605,40 €		137 981,51 €
Chap 042	Amortissement	580 000,00 €		580 000,00 €	389 400,44 €	390 000,00 €
TOTAL		5 485 162,40 €	145 793,00 €	5 630 955,40 €	4 610 033,18 €	4 756 541,51 €

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Imputation	LIBELLE	BP 2024	DMs	Prévu 2024	CA2024 prévu	BP 2025 prév
Chap 002	Excédent antérieur reporté	1 130 362,40 €		1 130 362,40 €		381 541,51 €
Chap 013	Atténuation de charges	70 000,00 €		70 000,00 €	37 027,65 €	20 000,00 €
Chap 70	Produits des services	217 000,00 €	37 000,00 €	254 000,00 €	231 262,56 €	300 000,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	1 288 081,00 €	36 293,00 €	1 324 374,00 €	1 324 424,16 €	1 300 000,00 €
Chap 731	Fiscalité locale	1 565 778,00 €	-5 000,00 €	1 560 778,00 €	1 562 839,65 €	1 560 000,00 €
Chap 74	Dotation et participation	1 026 941,00 €	62 500,00 €	1 089 441,00 €	1 058 927,10 €	1 025 000,00 €
Chap 75	Autres produits gestion courante	187 000,00 €	15 000,00 €	202 000,00 €	201 129,40 €	170 000,00 €
TOTAL		5 485 162,40 €	145 793,00 €	5 630 955,40 €	4 415 610,52 €	4 756 541,51 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		TOTAL BP 2024	CA 2024 prévi	RAR 2024	Nvx crédits 2025	TOTAL BP 2025
D001	Déficit antérieur reporté				334 564,25 €	334 564,25 €
Chap 16	Remboursement K	389 500,00 €	382 892,04 €		245 000,00 €	245 000,00 €
Chap 20	Immos incorporelles	53 888,20 €	34 327,00 €			
Chap 204	subv. equipt versées	74 627,24 €	28 159,80 €	7 500,00 €		7 500,00 €
Chap 21	Immos corporelles	1 384 139,11 €	821 721,43 €	264 908,00 €		264 908,00 €
art 2111	Acquisition terrains				175 000,00 €	175 000,00 €
Chap 23	Immos en cours	892 721,33 €	511 453,64 €	84 211,00 €		84 211,00 €
Chap 27	Autres immos financières	26 300,00 €	15 211,50 €			0,00 €
TOTAL		2 821 175,88 €	1 793 765,41 €	356 619,00 €	754 564,58 €	1 111 183,58 €

RECETTES		TOTAL BP 2024	CA 2024 prévi	RAR 2024	Nvx crédits 2025	TOTAL BP 2025
R001	Excédent antérieur reporté	1 022 938,78 €				
Chap 021	Virement section fonct	545 605,40 €			137 981,51 €	137 981,51 €
Chap 024	Produits cession	236 000,33 €	0,00 €		82 900,00 €	82 900,00 €
Chap 040	Dotation aux amortissements	580 000,00 €	389 400,44 €		390 000,00 €	390 000,00 €
Chap 10	Affectation résultat				554 957,83 €	554 957,83 €
Chap 10	FCTVA	36 330,37 €	36 629,90 €		150 000,00 €	150 000,00 €
Chap 10	Taxe aménagement	30 000,00 €	7 184,92 €		5 000,00 €	5 000,00 €
Chap 13	Subventions	225 301,00 €	3 047,90 €	136 419,11 €	105 000,00 €	241 419,11 €
Chap 16	Emprunt					
Chap 27	autre immo financière	145 000,00 €				
TOTAL		2 821 175,88 €	436 263,16 €	136 419,11 €	1 425 839,34 €	1 562 258,45 €

Le montant disponible pour l'investissement 2025 s'établit à 450 000 euros

4.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif impératif en 2025 sera de rétablir une CAF nette positive.

Côté dépenses

- **Au niveau du chapitre 011-Charges générales** : Le montant envisagé pour 2025 correspond à une augmentation de 100 000 euros par rapport au réalisé 2024 afin de tenir compte des dépenses liées à l'organisation du départ de la 20 -ème étape du Tour de France et la mise en place d'une saison culturelle. Lors de l'examen du budget primitif ce chapitre sera détaillé le plus possible pour cadrer l'ensemble des dépenses et déterminer des pistes d'économies.
- **Au niveau du chapitre 012 -charges de personnel** : le montant envisagé pour 2025 au niveau du DOB correspond à celui réalisé en 2024 déduction faite de la prime d'achat qui était conjoncturelle. Ce montant sera estimé de manière plus précise au niveau du budget primitif mais les effectifs nécessaires notamment au niveau saisonnier sont difficilement compressibles.
- **Au niveau du chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : le montant estimé pour 2025 a été corrigé de l'impact en 2024 du rattrapage du forfait communal. L'option retenue pour les autres dépenses de ce chapitre, notamment les subventions, est de maintenir le niveau de dépenses identique à celui de 2024.

Côté recettes

- **Les recettes ont été évaluées au plus juste pour ne pas « sur équilibrer » artificiellement le budget.**
- **Au niveau du chapitre 70 - produits des services** : l'augmentation par rapport aux recettes 2024 tient compte des recettes liées au stationnement payant prises en compte de façon prudente à hauteur de 70 000 euros.
- **Au niveau du chapitre 731 - Fiscalité directe locale** : la recette liée à la fiscalité directe prend en compte la revalorisation des bases à hauteur de 1,7% soit +24 000 euros par rapport au réalisé 2024 mais compense une estimation de baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

- **Au niveau du chapitre 74 – Dotations et participations** : une baisse de 10% de la DGF a été anticipée ainsi que la suppression de la recette de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.
- **Au niveau du chapitre 75 – Autre produits de gestion courante** : le montant estimé tient compte de la fin de la perception de tout loyer pour la gendarmerie (en 2024 la commune a perçu 4,5 mois) et d'une prévision prudente des recettes de mécénat pour WOUA'ART.

4.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contexte de préparation budgétaire 2025

- Le budget investissement de 2025 sera impacté par des « reports » mais dans une moindre importance qu'en 2024 puisque ces derniers s'établissent à 356 618,93 contre 873 775 ,68 euros au BP 2024 (Reports budget 2023).
- En 2025 il y aura également des recettes en restes à recouvrer. Il s'agit de recettes d'ores et déjà perçues sur le compte de la commune en trésorerie mais dont les écritures comptables d'intégration au budget n'ont pas été passées. Elles concernent des subventions et des montants de cession.

NB : le détail des reports en dépenses et en recettes figure en annexe au présent rapport.

Dépenses d'investissement 2025 projetées :



PROJET BP INVESTISSEMENT 2025

LIBELLE -DETAILS		450 190,00 €	COMMENTAIRE
BATIMENTS			
ABBATIALE	Garde-corps plancher orgue	2 500,00 €	Question de sécurité
	mise en conformité cloches du clocher	11 000,00 €	
SOUS TOTAL ABBATIALE		13 500,00 €	
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	cuve de reception d'eau	10 000,00 €	Economie financière et écologique //ressources en eau pour arrosage espaces verts
	SOUS TOTAL CENTRE TECHNIQUE		10 000,00 €
CLUB HOUSE FOOT	remplacement évier	1 200,00 €	
	SOUS TOTAL CLUB HOUSE FOOT		1 200,00 €
CLUB-HOUSE TENNIS	2 terrain de tennis	8 000,00 €	
	SOUS TOTAL CLUB HOUSE TENNIS		8 000,00 €
TRIBUNES RUGBY	Frais de concours	50 000,00 €	
	Etude géotechnique-fondations +divers	20 000,00 €	
SOUS TOTAL TRIBUNES RUGBY		70 000,00 €	
ECOLE DE MUSIQUE	Changement sol salle de danse	7 000,00 €	
	SOUS TOTAL ÉCOLE DE MUSIQUE		7 000,00 €

ECOLE	Entrée école JLA	135 000,00 €	réajuster crédits // nouveau projet et utilisation crédits pour engagement drainage terrain de foot
	Mobilier JLA	2 900,00 €	chaises d'une classe+tabourets ergonomiques
	Mobilier Ecole maternelle	2 000,00 €	chariot rangement +étagère+ sièges +banquette+tonnelles
SOUS TOTAL ECOLE JLA ET PLACE ARMES		139 900,00 €	
EAM	Equipement régie + système de projection	15 000,00 €	Nécessité // mise en place saison culturelle
SOUS TOTAL ESPACE MALRAUX		15 000,00 €	
HOTEL DE VILLE	changement rideaux bureaux DGS/ELUS /MAIRE	3 000,00 €	
	Mise en service et sécurisation alarmes PCS-Sirene	9 000,00 €	
SOUS TOTAL HOTEL DE VILLE		12 000,00 €	
MEDIATHEQUE	Mobilier + équipement divers	1 500,00 €	petit matériel en fonctionnement -Rack vélo pris sur le mobilier urbain
	Informatique remplace postes publics	1 500,00 €	
SOUS TOTAL MEDIATHEQUE		3 000,00 €	
TOTAL BÂTIMENTS		279 600,00 €	
FORET COMMUNALE			
ONF	Travaux RD1084	7 000,00 €	Subvention de 80 % accordée Reste à charge
	Travaux infrastructure (renvois d'eau, création voie d'accès...)	12 090,00 €	
TOTAL FORET COMMUNALE		19 090,00 €	

VOIRIES			
MOBILIER URBAIN	réparation 2 bornes foraines place d'arme	15 000,00 €	2 bornes
	corbeilles bancs	15 000,00 €	
	WC publics : modernisation et mise en accessibilité	3 000,00 €	NB: seulement remplct portes 2 900 euros
SIGNALISATION VERTICALE	Achat panneaux	10 000,00 €	
VIDEO PROTECTION	Petit Port -1 griot -1 esplanade vers aire de jeux	10 000,00 €	
SIGNALETIQUE CIRCUITS TOURISTIQUES			
TOTAL VOIRIES		53 000,00 €	
VÉHICULES ET MATÉRIELS			
MATÉRIELS ST	tondeuse autonome	3 000,00 €	
	petit materiel	6 000,00 €	
MATERIEL PM +PCS	Remplacement sono portative + micro pour cérémonie (tous temps)	1 500,00 €	
EQUIPT INFORMATIQUE	Médiathèque, EVS , secrétariat général , état-civil	10 000,00 €	
EQUIPT MOBILIER	Sièges salle ALLANTE pour mariage, + divers	3 000,00 €	
TOTAL VEHICULES ET MATERIEL		23 500,00 €	

URBANISME - FONCIER			
REFONTE SPR	Lancement étude refonte SPR	25 000,00 €	NB: subv état 50%
OPERATIONS FACADES	Renouvellement opération	50 000,00 €	CF. engagement délib
ACQUISITIONS			Déjà prises en compte :MERANDA+SERIGNAT = 175 000 euros
TOTAL URBANISME		75 000,00 €	

Détail des recettes d'investissement :

RECETTES	RAR 2024	Nvx crédits 2025	TOTAL BP 2025	Commentaires
Virement section fonctionnement		137 981,51 €	137 981,51 €	
Dotation aux amortissements		390 000,00 €	390 000,00 €	
Affectation résultat		554 957,83 €	554 957,83 €	Couverture du déficit 2024 d'investissement
Produits cession		82 900,00 €	82 900,00 €	7900 vente Pidoux+60000 maison couture +15 000 A2c immo La Cluse = encaissées sur P503 écritures à effectuer pour integration budget
FCTVA		150 000,00 €	150 000,00 €	Estimation sur la base des investissements 2024
Taxe aménagement		5 000,00 €	5 000,00 €	
Subventions	136 419,11 €	105 000,00 €	241 419,11 €	1/CD01 Corniche= 80310+ acpte FC HBA horodateur 8621+32384 amendes Police Mercier/Grezel+15 15 104 acpte croisette2/Solde croisette vidéoprotection
	136 419,11 €	1 425 839,34 €	1 562 258,45 €	

5. Budget annexe du cinéma

5.1 Résultats 2024 Budget Cinéma

La clôture de l'exercice 2024 sous réserve de validation définitive par rapprochement avec le compte de gestion s'établirait de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		Prévu 2024	CA 2024	RECETTES		Prévu 2024	CA 2024
D002	Déficit antérieur reporté			Chap 002	Excédent antérieur reporté	40 230,10 €	
Chap 011	Charges générales	32 000,00 €	14 296,62 €	Chap 70	Produits des services	125 000,00 €	121 984,93 €
Chap 012	Charges de personnel	110 000,00 €	108 396,24 €	Chap 74	Subventions d'exploitation	89 000,00 €	90 752,00 €
Chap 65	Autres charges gestion courante	78 000,00 €	70 905,51 €	Chap 77	Produits exceptionnels	0,00 €	13 061,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	Chap 042	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	7 185,10 €	0,00 €				
Chap 042	Amortissement	26 745,00 €	14 296,99 €				
TOTAL		254 430,10 €	207 895,36 €	TOTAL		254 230,10 €	225 797,93 €
Résultat de fonctionnement 2024 EXCEDENT						17 902,57 €	
INVESTISSEMENT							
DEPENSES		Prévu 2024	CA 2024	RECETTES		Prévu 2024	CA 2024
D001	Déficit antérieur reporté			R001	Excédent antérieur reporté	246 022,82 €	
Chap 020	Dépenses imprévues	5 167,82 €	0,00 €	Chap 13	Subventions	70 000,00 €	0,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	6 600,00 €	0,00 €	Chap 040	Dotation aux amortissements	26 745,00 €	14 296,99 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	109 600,00 €	27 180,83 €				
Chap 040	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €				
TOTAL		121 367,82 €	27 180,83 €	TOTAL		342 767,82 €	14 296,99 €
Résultat d'investissement 2024 DEFICIT						-12 883,84 €	

Concernant les investissements réalisés il s'agit essentiellement du changement de 40 fauteuils dont le solde de 10 651,72 euros figure dans les reports à reprendre au budget 2025.

Ces résultats conduisent aux résultats cumulés et à l'affectation prévisionnelle suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Excédent au 31 décembre N-1	2024	40 230,10 €
-	Part affectée à l'investissement N	2023	0,00 €
+	Résultat N	2024	17 902,57 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	2024	58 132,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Excédent au 31 décembre N-1		24 622,82 €
+	Résultat N excédent		-12 883,84 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre N à reprendre en recettes à l'article 001 en N + 1 (A)		11 738,98 €
+	Reprise des RAR en dépenses N (B)		10 651,72 €
-	Reprise des RAR en recettes N (C)		0,00 €
	Solde des RAR		10 651,72 €
	Autofinancement disponible en investissement au BP 2024		1 087,26 €
=	Besoin de financement en investissement		0,00 €
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :		
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068 N+1 = D		0,00 €
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+1		0,00 €
=	Affectation totale au 1068 en N+1		0,00 €
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé N		58 132,67 €
-	Affectation totale au 1068 en N+1		0,00 €
=	Excédent de fonctionnement (à reprendre à l'article 002 en dépenses) au BP 2025		58 132,67 €

5.2 CADRAGE PREVISIONNEL DU BP du cinéma 2025

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Prévu 2024	CA 2024	BP2025
D002	Déficit antérieur reporté			
Chap 011	Charges générales	32 000,00 €	14 296,62 €	32 000,00 €
Chap 012	Charges de personnel	110 000,00 €	108 396,24 €	115 000,00 €
Chap 65	Autres charges gestion courante	78 000,00 €	70 905,51 €	75 000,00 €
Chap 67	Charges spécifiques	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	7 185,10 €	0,00 €	7 632,67 €
Chap 042	Amortissement	26 745,00 €	14 296,99 €	20 000,00 €
TOTAL		254 430,10 €	207 895,36 €	250 132,67 €
RECETTES		Prévu 2024	CA 2024	BP2025
Chap 002	Excédent antérieur reporté	40 230,10 €		58 132,67 €
Chap 70	Produits des services	125 000,00 €	121 984,93 €	122 000,00 €
Chap 74	Subventions d'exploitation	89 000,00 €	10 752,00 €	70 000,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	0,00 €	13 061,00 €	
Chap 042	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	
TOTAL		254 230,10 €	145 797,93 €	250 132,67 €

Pour 2025 la section de fonctionnement du budget du Cinéma intégrera en recettes l'excédent cumulé de 58 132,67 euros, en dépense le remboursement des frais de personnel au budget communal sont augmentés afin de prendre en compte également les frais d'entretien du cinéma confié à des agents municipaux. En effet, le coût de ces derniers n'a jusqu'à maintenant jamais été répercuté sur les frais de fonctionnement du cinéma.

La subvention d'équilibre au titre de 2025 sera abaissée à 70 000 euros, compte tenu qu'une somme supérieure n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget alors que le budget communal 2025 devra faire face à une baisse de ses dotations.

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		Prévu 2024	CA 2024	RAR	Crédits nvx	BP2025
D001	Déficit antérieur reporté					
Chap 020	Dépenses imprévues	5 167,82 €	0,00 €		5 087,26 €	5 087,26 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	6 600,00 €	0,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	109 600,00 €	27 180,83 €	10 651,72 €	95 000,00 €	105 651,72 €
TOTAL		121 367,82 €	27 180,83 €			111 738,98 €

RECETTES		Prévu 2024	CA 2024	BP2025
R001	Excédent antérieur reporté	24 622,82 €		11 738,98 €
Chap 13	Subventions	70 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
Chap 040	Dotation aux amortissements	26 745,00 €	14 296,99 €	20 000,00 €
TOTAL		121 367,82 €	14 296,99 €	111 738,98 €

Le budget annexe du cinéma dispose donc d'une capacité de 97 000 euros pour des investissements nouveaux. Le solde des fauteuils de 10 651.72 euros étant financés par l'excédent d'investissement de 11 738,98 euros.

Ces investissements seront en grande partie financés par l'épargne constituée (taxe sur les entrées de cinéma TSA) auprès du Centre National du Cinéma (CNC) à ce jour 92 000 euros.

NB : tant que le solde du CNC est positif le Cinéma ne peut prétendre à aucune autre subvention notamment de la Région

Les projets d'investissement du budget cinéma feront l'objet d'un arbitrage en commission culture, il s'agit des projets suivants :

OBJET	Montant TTC
Serveur et Projecteur	91 870,80 €
Remplacement toile	3 228,00 €
Poursuite changement fauteuils	50 000,00 €
Ecrans d'affichage dynamique	6 549,60 €
	151 648,40 €

Des travaux de peinture du hall (13 000 euros TTC) seraient également nécessaires ainsi que des travaux de modernisation de l'éclairage(5 800 euros) et de conformité électrique (15 800 euros TTC) .

Ces dépenses relèvent de la section de fonctionnement, étant précisé qu'à niveau de budget constant 2024/2025 en charges générales le montant disponible serait de 15 000 euros. Là encore ce sera à la commission culture de se prononcer sur les priorités.